

Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

En complément des assises de l'eau consacrées au petit cycle et grand cycle de l'eau, le 28 mai 2021, les Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de la Transition Ecologique (MTE) ont lancé, conjointement, le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique afin de répondre aux enjeux de l'adaptation de l'agriculture française aux effets, déjà visibles, du changement climatique. En effet, les projections climatiques, et notamment la hausse des températures et les sécheresses de plus en plus fréquentes mais aussi la hausse des précipitations en période hivernale (assorties de coulées de boues dans certains secteurs du territoire) va impacter de manière significative les élevages et les récoltes.

Les travaux du Varenne ont couvert un large champ de préoccupations répartis au sein de 3 thématiques :

- se doter d'**outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques** ;
- **renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale** (sols, variétés, pratiques culturales et d'élevage, infrastructures agro-écologiques et efficacité de l'eau d'irrigation) ;
- accéder à une **vision partagée et raisonnée de l'accès aux ressources en eau mobilisables**, dans le respect des équilibres et milieux naturels pour l'agriculture sur le long terme.

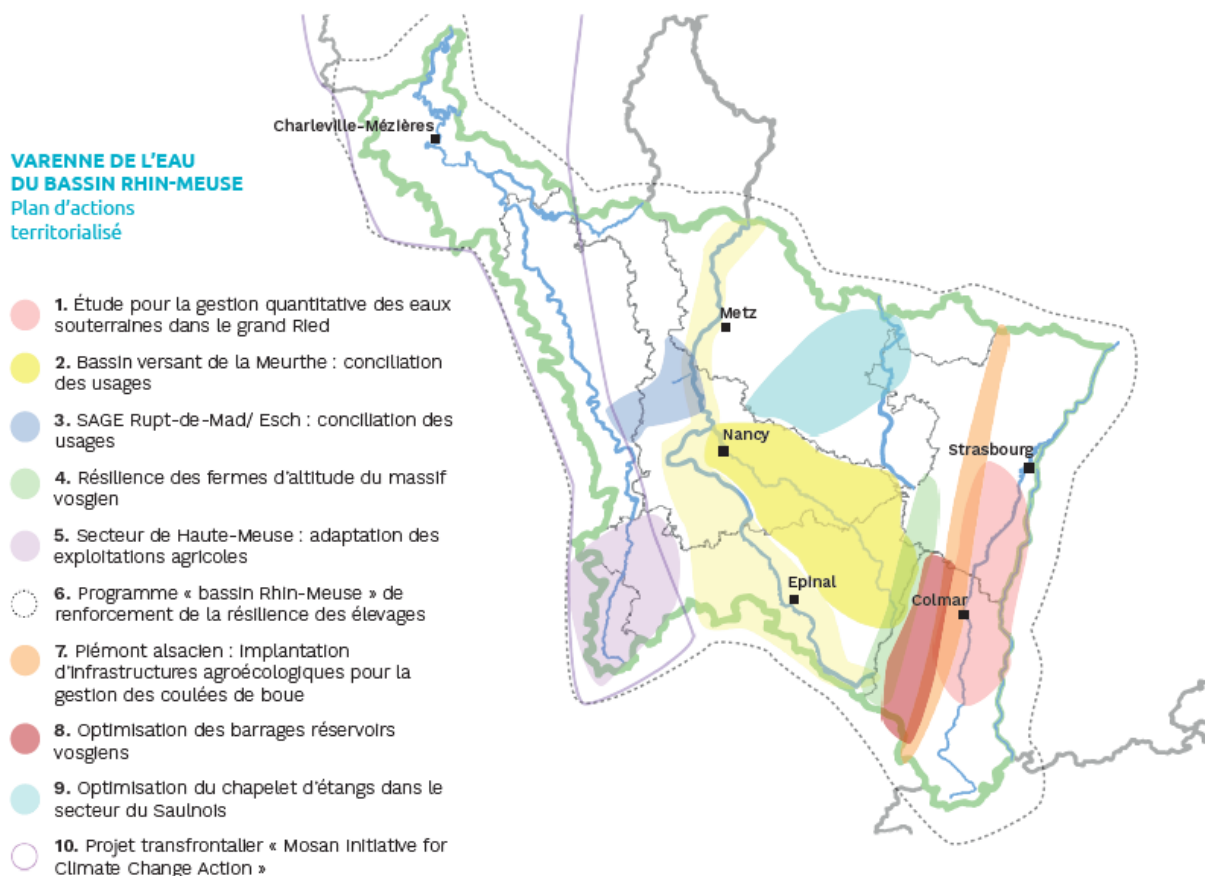
Le Premier ministre a conclu les travaux, conduits avec l'ensemble des acteurs de l'eau, le 1^{er} février 2022. Parmi les décisions, un délégué interministériel a été nommé pour suivre la mise en oeuvre des décisions et projets, notamment relevant de l'accès à l'eau pour l'agriculture dans le contexte du changement climatique.

Des projets territoriaux

A ce titre, pour le bassin Rhin-Meuse, dont la préfète de région est préfète coordinatrice de bassin, une première liste commune de projets prioritaires émanant de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (partagée avec la DRAAF et la DREAL) a été approuvée par le comité de bassin Rhin-Meuse, la chambre régionale d'agriculture et le conseil régional.

Cette liste est conforme aux orientations du SDAGE concernant l'accès à l'eau, pour l'agriculture et les autres activités. L'adaptation au changement climatique s'appuie sur la **sobriété dans tous les usages, la priorité à l'infiltration de l'eau dans les nappes et l'évolution vers des systèmes à faible dépendance de l'eau adaptés aux enjeux et potentialités du territoire**.

L'analyse du contexte et les principes d'action du SDAGE ont conduit aux 10 projets mis en avant pour le bassin Rhin-Meuse.



Source : Agence de l'eau Rhin-Meuse



La définition de ces projets s'est appuyée sur plusieurs prérequis afin de garantir le succès de la démarche et l'adéquation à la politique de l'eau du bassin Rhin-Meuse. Par exemple, l'identification d'un maître d'ouvrage, l'existence d'une gouvernance locale pour favoriser une approche multi-acteurs, la présence d'un enjeu agricole au minimum (prévention des pénuries d'eau ou inondations), la mobilisation de solutions fondées sur la nature.

Ces territoires feront l'objet de suivis particuliers, d'expérimentations et le cas échéant d'initiatives pour dégager de premières pistes de solutions.

L'objectif de sobriété des usages agricoles apparaît comme une impérieuse nécessité au vu des impacts climatiques constatés et la contribution de l'agriculture à la réduction des prélèvements nets est encore plus importante, sachant que la pression sur la ressource s'exerce à la période hydrique la plus critique.

Pour aller plus loin et parce qu'il faut changer de paradigme !

Le conseil scientifique du Comité de bassin Rhin-Meuse, a attiré l'attention sur 2 points de vigilance quant aux thèmes abordés par le Varenne agricole. Le premier consiste à restituer les agrosystèmes dans les territoires de l'eau, et le second étant de limiter la dépendance des agricultures à l'eau « bleue » (l'eau « bleue » est la part des précipitations qui transite dans les cours d'eau, les lacs, les nappes phréatiques ; elle représente environ 40% des précipitations.).

Les projets de plans d'actions territorialisés pour le bassin Rhin-Meuse, en fonction de leur avancement, seront présentés par le biais de fiches complémentaires.